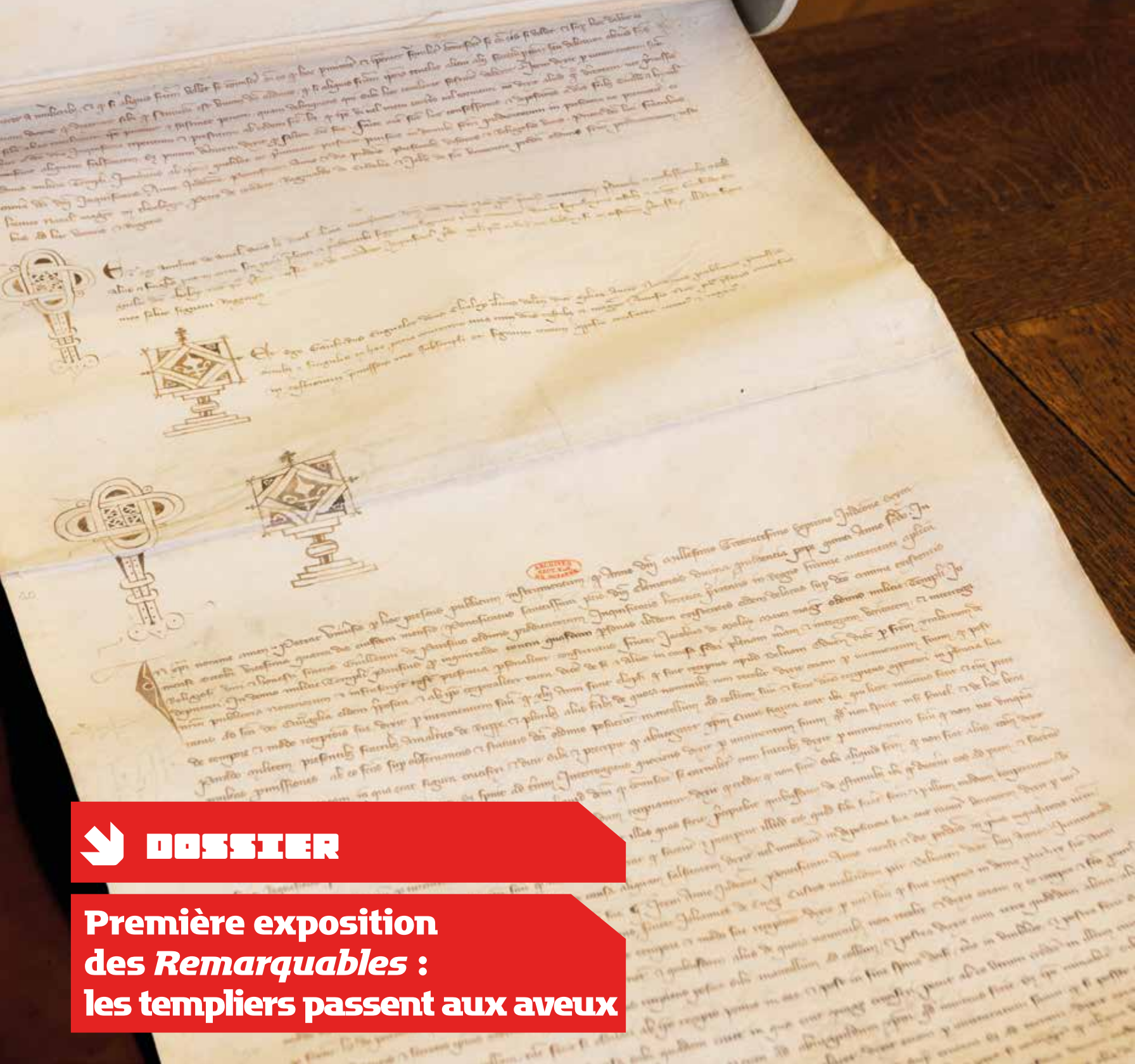


MÉMOIRE D'AVENIR

n° 51

JUILLET-SEPTEMBRE
2023

LE JOURNAL DES ARCHIVES NATIONALES



DOSSIER

Première exposition
des *Remarquables* :
les templiers passent aux aveux

Nous conservons les archives pour les générations futures mais aussi pour nos contemporains et les publics d'aujourd'hui sont au cœur de nos politiques. Ils sont régulièrement consultés pour nous aider à proposer des services qui correspondent exactement à leurs attentes. Le comité des usagers, les enquêtes auprès des lecteurs, le recours à des utilisateurs-types (ou persona) pour la conception de nouveaux outils numériques sont autant de moyens de faire converger nos actions et les besoins des usagers.



Bruno Ricard,
directeur des Archives
nationales

Nous allons plus loin depuis 2021 et le lancement du cycle *Les Essentiels*, en proposant au public de choisir les documents exposés. L'ordonnance de 1944 qui a accordé le droit de vote aux femmes et la loi Badinter d'abolition de la peine de mort en 1981 ont été choisis par lui, par vous. Nous réitérons l'exercice cette année avec un nouveau cycle, celui des *Remarquables*. Vous pouvez voter, en ligne et sur place à l'hôtel de Soubise. Un large spectre de documents s'offre à vous, d'un diplôme de Charlemagne au discours de Simone Veil défendant le droit à l'interruption volontaire grossesse à l'Assemblée nationale en passant par les testaments de Napoléon 1^{er} et de Victor Hugo ou encore le dossier de naturalisation de Josephine Baker. Aux urnes, citoyennes et citoyens !

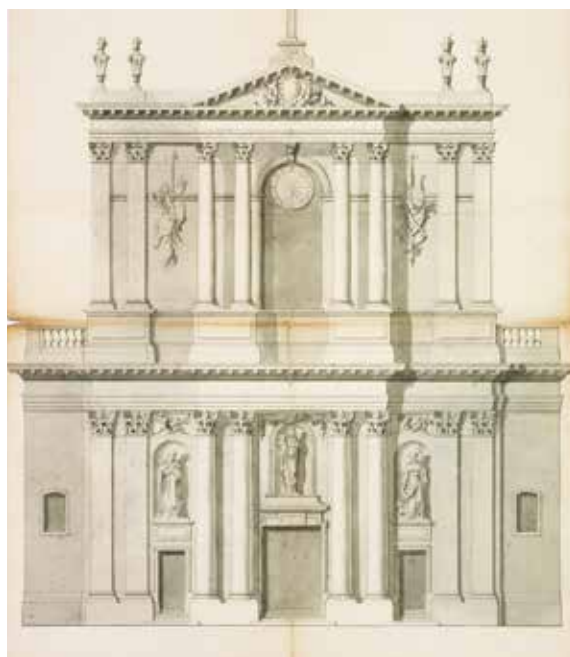
D'inspireurs, vous pouvez aussi devenir contributeurs et accompagner le travail des archivistes. Avec la plate-forme d'indexation collaborative Girophares, les internautes qui souhaitent aider les Archives nationales à dépouiller des fonds et collections numérisés peuvent le faire très simplement. Les données d'indexation enrichiront les instruments de recherche et permettront un accès beaucoup plus précis et rapide aux documents, à partir de noms de personnes ou de lieux par exemple. Plusieurs corpus sont à votre disposition, dont le fichier des émigrés de la Révolution, celui des ecclésiastiques catholiques sous la III^e République ou encore les placards de décès parisiens du XVIII^e siècle. Un spectre large pour répondre aux centres d'intérêt et aux goûts de chacun.

Un grand merci par avance à tous les contributeurs et bonne lecture de ce nouveau numéro de *Mémoire d'Avenir* !

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prince de Soubise, mécène du Marais

Après l'acquisition de l'hôtel de Guise en 1700, François de Rohan-Soubise ne se contenta pas de renommer et de transformer l'ancienne demeure en palais monumental, il fut aussi mécène de son nouveau quartier. C'est ainsi qu'il offrit à la ville une partie de son terrain pour permettre l'élargissement de la rue de Paradis (actuelle rue des Francs-Bourgeois), prit en charge la construction d'un regard pour la distribution de l'eau aux Parisiens (remplaçant ainsi une fontaine à l'origine de verglas fort dangereux pour les carrosses) et finança, en 1709, l'érection de la façade de l'église du couvent de la Merci, voisin de l'hôtel de Soubise et dont subsistent encore aujourd'hui les bâtiments conventuels. La façade ne fut achevée qu'en 1731.



Façade de l'église de la Merci, rue du Chaume (actuelle rue des Archives), aujourd'hui disparue. Dessin de Boffrand. MC/ET/XCIX/382. © Archives nationales de France

Journées européennes du patrimoine

Les 16 et 17 septembre

Lors de cette 40^e édition, des visites guidées conduiront les amoureux du patrimoine dans les Grands Dépôts historiques, l'hôtel de Rohan et les espaces feutrés de la bibliothèque (Paris), mais aussi dans les dédales du bâtiment novateur de Pierrefitte-sur-Seine. À Paris, l'exposition *Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution* ainsi que la première exposition du cycle des *Remarquables* autour du procès des templiers seront accessibles librement. À Pierrefitte-sur-Seine, les visiteurs découvriront une toute nouvelle exposition de 300 m² qui est une immersion au cœur de l'Histoire et de la vie des archives ; ils pourront également vibrer aux spectacles d'acrobatie donnés par l'académie Fratellini et remonter dans le temps grâce à la Fédération française des véhicules d'époque qui présentera une quinzaine de véhicules anciens aux marques renommées.

Nouvelles du Paradis.

La carte postale de vacances

Du 6 septembre 2023 au 18 mars 2024



En avion au-dessus de... Le Mont Saint-Michel (Manche), carte postale, éditions LAPIE, 1955-1965. © Archives nationales de France.

Depuis la fin du XIX^e siècle, la carte postale joue un rôle clef dans la mise en images des territoires. Elle s'impose peu à peu comme un rituel vacancier avec l'essor des congés payés et du tourisme de masse. En tant qu'objet de correspondance, d'une part, et en tant que produit industriel et éditorialisé, d'autre part, la carte postale permet une mise en scène de soi par l'image et impose des récits idéalisés, qui s'accordent aux goûts changeants des consommateurs et nourrissent notre culture visuelle contemporaine. En exhibant les arcanes de la fabrication de l'imagerie touristique commerciale des origines à nos jours, au lieu de se contenter d'un commentaire iconographique superficiel, cette exposition s'intéresse aux évolutions de cet objet populaire en voie de disparition. Elle invite aussi à s'immerger dans une mécanique du rêve.

Exposition organisée au musée de la Poste (34, boulevard de Vaugirard, 75015 Paris) dans le cadre d'un partenariat scientifique avec les Archives nationales.

Les Essentiels

Exposition de la loi portant abolition de la peine de mort de 1981

Du 8 mars au 4 septembre

Le 9 octobre 1981, la loi n° 81-908 abolit la peine de mort en France. Portée par Robert Badinter, alors ministre de la Justice, elle remplace la peine capitale par la réclusion ou la détention criminelle à perpétuité. Ce texte fondamental est l'aboutissement d'un combat entrepris il y a plus de deux siècles et mené par de grandes figures telles que Victor Hugo, Alphonse de Lamartine, Jean Jaurès ou Albert Camus. Choisie par le public à l'issue d'un vote organisé à l'automne 2021, l'original de cette loi est présenté dans le cadre du cycle d'expositions *Les Essentiels* à l'hôtel de Soubise à Paris, jusqu'au 4 septembre 2023. Son fac-similé est visible aux mêmes dates sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.



Les Traversées du Marais

1^{er}, 2 et

3 septembre, de 14 h à 19 h

Paris Design week

du 6 au

16 septembre de 8 h à 20 h



KO-TONE Spiral Xylophone. © Invisi

Pour les Traversées du Marais, les Archives nationales présentent l'installation *Nature des fonds à dos de girafe* de Johnny Lebigot (Cf. interview p. 10). À l'occasion du festival, divers éléments de l'installation seront mis en mouvement par une marionnettiste les samedi 2 et dimanche 3 septembre.

Pour Paris design week, deux installations sonores, un xylophone et un banc, du studio japonais Indivisi, seront présentées dans la cour d'honneur. Le travail des designers repose sur la volonté de sensibiliser le public à ce qui est invisible à l'œil nu par le son et la musique : « Nous rendons visibles les "Invisibles" ».

L'exposition Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution

Du 30 août au 6 novembre

Fermée durant de l'été pour répondre à des impératifs de conservation, l'exposition *Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution. La famille royale aux Tuileries (1789-1792)* rouvre ses portes le 30 août. Composée d'un ensemble de plus de cent cinquante documents et objets originaux, elle retrace le séjour de la famille royale dans un palais aujourd'hui disparu et évoque les aspirations politiques ou personnelles du roi et de la reine, alors que la France se dote de sa première Constitution écrite. La mise en contexte des passages récemment déchiffrés de la correspondance secrète entre Marie-Antoinette et le comte de Fersen vient jeter une lumière supplémentaire sur l'un des épisodes les plus importants de la Révolution française.



Retour de Varennes. Arrivée de Louis « Seize » à Paris, le 25 juin 1791, par J. Duplessis-Berthault (graveur), d'après un dessin de J.-L. Prieur. 1791. Eau-forte coloriée, AE/11/3032. © Archives nationales de France

Historia

N'oubliez pas notre rendez-vous mensuel sur le site www.historia.fr à la rubrique L'inédit du mois !

COUP D'ENVOI DE L'EXPOSITION PERMANENTE DU SITE DE PIERREFITTE-SUR-SEINE !

par Pierre Fournié, département de l'Action culturelle et éducative



Un des items de l'expo permanente, dans la partie intitulée « Les innovations technologiques au service du patrimoine archivistique ». Maquette de restitution d'un projet de machine aérostatique. D'après un dessin conservé aux Archives nationales dans les fonds de la Secrétairerie d'État impériale [dessin non daté, antérieur à 1793]. © Archives nationales de France

C'était un engagement pris de longue date dans le cadre du Plan stratégique 2021-2025 dont l'objectif n° 7 programmatif la création d'une exposition permanente à Pierrefitte-sur-Seine. Ce sera chose faite lors des 40^e Journées européennes du patrimoine qui ont lieu les 16 et 17 septembre 2023.

Dès 2021, les réflexions ont commencé sur une meilleure inscription du site dans son environnement immédiat, le lieu étant jugé mal identifié comme lieu culturel d'expression, de débat, de déambulation. Consacrer une partie de la salle d'expositions temporaires à un parcours permanent a semblé répondre à cette stratégie d'ouverture. Désignés pilotes du projet, Lauriane Stissi et Pierre Fournié, du département de l'Action culturelle et éducative, ont lancé, en 2022, une série de concertations avec les acteurs du territoire auxquels furent présentés plusieurs scénarios. Au terme de rencontres particulièrement fécondes avec des représentants des villes de Saint-Denis et de Pierrefitte-sur-Seine, avec ceux du département de la Seine-Saint-Denis, avec les partenaires éducatifs, une synthèse des recommandations a été rédigée. Celles-ci ont été ensuite partagées avec les agents des Archives nationales qui, à leur tour, ont suggéré plusieurs pistes, tant sur le parcours et sur les contenus que sur la médiation. Tous ces échanges ont permis d'aboutir à un projet de scénario, présenté à l'ensemble des partenaires, le 30 novembre 2022, dans l'auditorium de Pierrefitte-sur-Seine.

Ce scénario est devenu, de fait, chrono-thématique. Une grande frise chronologique, présentant une abondance d'images, évoquera l'évolution des supports de l'archive de l'Antiquité à nos jours. Elle enveloppera la salle où seront disposés sept *focus* ou îlots dont la plupart répondent aux suggestions formulées par les partenaires :

Le parcours de la loi républicaine ; Le territoire, Paris et sa périphérie (une évocation cartographique et photographique) ; Contrôler et identifier les personnes (de la liste à la fiche) ; De la naissance à la mort (comment les archives enregistrent la vie humaine) ; Des documents qui parlent (l'enregistrement des paroles, des gestes, des émotions) ; Les archives de l'intime (journaux, agendas, lettres, photographies) ; La guerre des signes (de la fleur de lys à la Marianne républicaine). Enfin trois dispositifs spécifiques viendront clore le parcours : Les innovations technologiques au service du patrimoine archivistique ; Les métiers des Archives ; Les usagers des Archives. En janvier 2023, le groupement des agences Snoop et Pentagon a été retenu pour réaliser le parcours scénographique et le graphisme de l'exposition. Leur proposition, simple à mettre en œuvre, claire et cohérente, a parfaitement intégré la dimension très didactique du parcours et les enjeux de médiations liés à la spécificité des archives. Elle répond également à une préoccupation forte de scénographie durable avec le réemploi de dispositifs existant (mobiliers, cloisons mobiles, vitrines) et un parti pris résolument *low tech* (adaptation de contenus audiovisuels, mise en veille automatisée des écrans, etc.). Enfin, une attention particulière est portée aux publics scolaires avec, entre autres, un abaissement de la hauteur des textes, des portfolios de type « feuillets » mettant à leur disposition l'iconographie et des extraits de documents.



Vue de l'îlot « Les archives de l'intime » et vue de l'îlot « La guerre des signes ». © Archives nationales de France

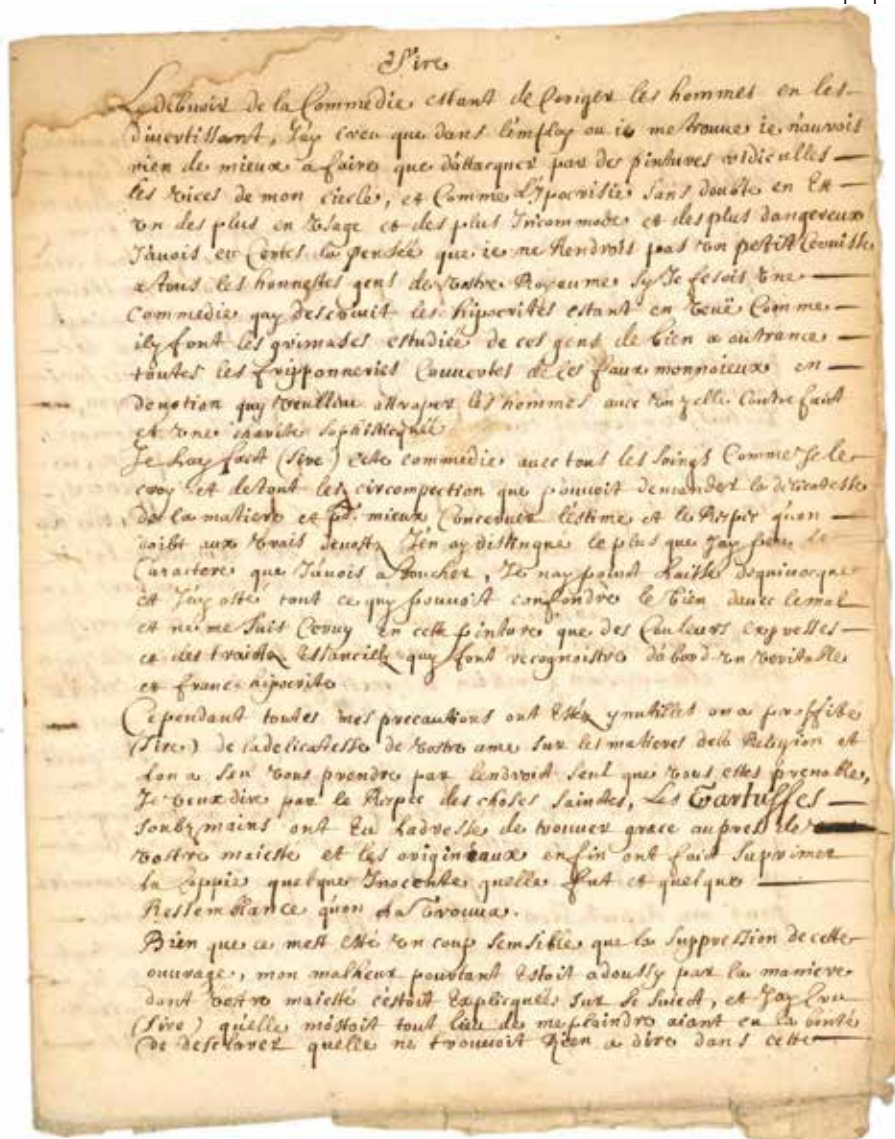
par Marie-Françoise Limon-Bonnet, direction des Fonds

Le contenu est bien connu. Il s'agit du premier placet* que Molière présenta au roi pour défendre son *Tartuffe* qui, aussitôt donné, le 12 mai 1664, dans le cadre royal des Plaisirs de l'Île enchantée, avait été interdit sous la pression des milieux religieux les plus rigoristes. Respectueux mais déterminé, le placet s'ouvre avec la traduction libre d'un adage déjà fameux à la gloire du théâtre, composé pour les comédiens italiens par un grand poète latin du temps, Santeul : *castigat ridendo mores*, litt. « il châtie les vices par le rire ». La production publique de *Tartuffe* ne fut finalement autorisée, dans une version au demeurant très remaniée, qu'en février 1669. Le placet avait été diffusé comme aujourd'hui une « lettre ouverte » et il fut imprimé en annexe dès la deuxième édition de la pièce. On en conserve trois copies anciennes, dans les papiers Conrart et Trallage (bibl. de l'Arsenal) et le fonds Godefroy (bibl. de l'Institut). Un rapide examen du contenu permet de conclure que le faussaire s'est inspiré de la copie Conrart ou de celle de Godefroy.

Le faussaire ne voulait donc pas attirer par la nouveauté, mais cherchait uniquement à contrefaire l'authenticité : exercice « épuré », si l'on peut dire, de forgerie. Il n'était pas question d'ajouter un élément à notre connaissance de Molière, de ses idées, de ses luttes ou de ses œuvres, mais de monnayer un « original » dont l'intérêt eût été insigne. Molière est en effet connu pour n'avoir laissé de sa main que quelques signatures au bas d'actes notariés ou de registres paroissiaux ; autant dire que quarante lignes supposées de sa main constituaient un trésor à la valeur extraordinaire !

Qui est Feuillet de Conches (1798-1887) ? Ce prétendu baron – là encore un faux ! –, fils d'un marchand mégissier de Paris, était assurément talentueux. Dans la France du ^{xix}^e siècle où tout était possible à des jeunes gens ambitieux, il entra à 22 ans au ministère des Affaires étrangères et en devint, quelques années plus tard, le chef du protocole. Tâtant de la plume dans les journaux, il est surtout connu pour ses faux de Marie-Antoinette, dont le collectionneur et critique d'art qu'il était produisit une abondante correspondance. Tout faux qu'il soit, ce document nous dit donc une vérité sur son époque, le culte des grandes figures historiques par leurs « reliques », et il la dit avec un certain humour : le placet ne défend-il pas une pièce dont le sous-titre est *L'Imposteur* ? Il rappelle enfin à tout utilisateur des archives la nécessité de revisiter les sources en les critiquant et en les contextualisant avec soin, science et connaissance !

* Écrit adressé au roi ou à un ministre pour demander une faveur ou une grâce.



Manuscrit autographe attribué à Molière par le célèbre faussaire
Feuillet de Conches, AB/XIX/5610 dossier 2. © Archives nationales de France

Le document sera présenté en 2025 lors de l'exposition que les Archives nationales préparent sur le faux à travers l'histoire.

NOUVEAU CYCLE DES REMARQUABLES LES ARCHIVES NATIONALES DÉROULENT LE PROCÈS DES TEMPLIERS

par Marine Benoit-Blain, département de l'Action culturelle et éducative, et Jean-François Moufflet, département du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Dans le cycle des « Essentiels », le choix du public, pour succéder à la loi portant abolition de la peine de mort, s'était porté sur l'immense rouleau dans lequel fut transcrit le procès-verbal de l'interrogatoire des templiers conduit en 1307 par l'inquisiteur du royaume de France. L'exposition de ce document, qui nous fait plonger dans l'une des plus fascinantes « affaires » de l'Histoire, est l'occasion d'inaugurer un nouveau cycle : les « Remarquables », documents exceptionnels par leur forme, leur contenu, les acteurs et les objets auxquels ils font référence.



Extrait du rouleau d'interrogatoire des templiers à Paris ; 10^e membrane, où sont enregistrés les aveux du grand maître de l'ordre Jacques de Molay, J//413/A, n° 18.
© Archives nationales de France

Revenons d'abord sur celui qui sera présenté à partir du 13 septembre prochain : le rouleau de l'interrogatoire des templiers qui furent emprisonnés à Paris le vendredi 13 octobre 1307. Un mois plus tôt, le 14 septembre, le roi de France Philippe IV le Bel adresse une lettre à ses principaux agents locaux : les baillis et les sénéchaux. Avec un ton grandiloquent et une rhétorique très travaillée, il y expose avoir entendu les rumeurs les plus scandaleuses sur les templiers. Ceux-ci se livreraient, notamment au cours des cérémonies de réception des nouveaux frères, à des rites impies et des pratiques profanes : renier le Christ et cracher sur son effigie, ne pas consacrer l'hostie au cours de leurs messes, idolâtrer une tête d'homme barbue, et même se livrer à des relations homosexuelles entre frères...

Comment ce puissant ordre religieux militaire, né dans le contexte des croisades, aurait-il pu tomber si bas, lui qui incarne un idéal chrétien tout à fait original ? Apparus en 1120 à Jérusalem, les templiers sont une milice de chevaliers qui ont décidé d'embrasser le mode de vie monastique en faisant vœu de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Reconnus, en 1129, en Occident au concile de Troyes, ils bénéficient de la prestigieuse caution théologique de saint Bernard. L'ordre est placé sous la juridiction du pape en 1139, exempté de taxes, et finit par se trouver à la tête d'un vaste réseau de commanderies, en Occident, dont il tire les richesses destinées à soutenir le front en Orient.

Serait-ce à cause de ces biens et de ces privilèges que des personnes malintentionnées ont fait circuler des rumeurs dont le roi de France se fait l'écho ? Celui-ci affirme néanmoins qu'elles ont bel et bien été confirmées par une première enquête faite par son confesseur, le dominicain Guillaume de Paris, qui est en outre l'inquisiteur du royaume. Le roi prétend en avoir délibéré avec le pape et donne à ses agents l'ordre de procéder à l'arrestation de l'ensemble des templiers du royaume, de séquestrer leurs biens, de les emprisonner et de les soumettre à des interrogatoires pour leur faire avouer leurs forfaits, en utilisant la torture si besoin. Avec une remarquable coordination, les hommes du roi procèdent donc au coup de filet un mois plus tard. Très peu de templiers y échappent. Les inquisiteurs dominicains du royaume, mobilisés pour obtenir les aveux, ont ordre de les consigner dans des actes authentifiés par des notaires.

Tel est précisément ce en quoi consiste le « rouleau des templiers » : il résulte des interrogatoires menés à Paris par trois inquisiteurs, dont Guillaume de Paris lui-même, auprès de 138 templiers, du 19 octobre au 24 novembre 1307. Preuve de l'intensité des

SUITE



Représentation idéalisée de Jérusalem (avec dans le quartier supérieur droit le Temple de Salomon) ; au bas, saint Georges, revêtu des habits du templier, charge les ennemis. Bible de Saint-Bertin, v. 1190-1200, ms 76 F 5, fol. 1. © La Haye, Koninklijke bibliotheek

tortures, dont les rescapés témoignèrent plus tard, 134 d'entre eux avouent un ou plusieurs des crimes dont on les accuse, y compris Jacques de Molay, grand maître de l'ordre. D'un témoin à l'autre, les mêmes questions, figées par un formulaire stéréotypé, se répètent selon une mécanique inlassable : comment s'était passée la cérémonie de réception du témoin ? L'avait-on incité à des relations sexuelles avec d'autres frères ? L'idole en forme de tête existait-elle et où se trouvait-elle ? La longueur du rouleau est impressionnante : sur 22 mètres de long s'étalent les réponses des malheureux.

Philippe le Bel a donc obtenu rapidement ce qu'il voulait : des « preuves » indiscutables de la corruption de l'ordre. Pourquoi donne-t-il crédit à des rumeurs que personne ne prend au sérieux ? Sa foi intransigeante ? Le souhait de s'accaparer les biens de l'ordre ? On s'accorde plutôt aujourd'hui à considérer qu'il a instrumentalisé ces bruits pour mettre en difficulté le pape, puisque l'ordre dépendait directement de ce dernier. Au passage, il en a profité pour s'ériger en véritable défenseur de la foi. Le pape n'avait d'autre choix que de reprendre le procès en main, mais finit par supprimer l'ordre en 1312.

L'affaire des templiers doit en réalité être replacée parmi les autres conflits qui émaillèrent les relations entre royauté et papauté depuis la fin du ^{xiii} siècle. L'ordre du Temple fut la victime de la bataille que se livraient la théocratie pontificale et la souveraineté royale.



Cette célèbre représentation de deux templiers assis sur le même cheval symbolise l'humilité de l'ordre, mais aussi la solidarité qui régnait entre ses membres face à l'adversité de la lutte en Orient. Ils incarnent cette dualité du moine et du chevalier unis pour la défense des Lieux saints. On peut également y déceler un renversement des codes habituels de la chevalerie traditionnelle : les templiers sont des chevaliers qui ont renoncé à l'image prestigieuse du chevalier trônant fièrement sur sa monture. Sceau de l'ordre du Temple, 1259. Moulage, SC/D/9863. © Archives nationales de France

Votez pour les Remarquables !

En 2021, les Archives nationales invitaient les visiteurs à choisir les futurs « Essentiels » : le vote du public plaçait alors en tête deux documents à la fois symboliques et emblématiques, l'ordonnance de 1944 instituant le droit de vote des femmes et la loi de 1981 portant abolition de la peine de mort.

Dès ce printemps, les visiteurs peuvent à nouveau se prêter au jeu en sélectionnant, parmi 13 documents, ceux qui leur semblent les plus « remarquables ». Remarquables, pourquoi ? Pour leurs illustres auteurs, comme c'est le cas du testament signé de la main de Louis XIV, le Roi-Soleil, alors qu'il est sur son lit de mort ; pour leurs sujets, comme ce dessin de Jeanne d'Arc, le seul connu réalisé de son vivant, griffonné par un greffier du Parlement de Paris en marge des pièces de son procès ; pour leurs formes, enfin, telle l'étonnante poupée-fleur, objet thérapeutique utilisé par la psychanalyste Françoise Dolto.

Composée de documents datant de 774 à 1974, la liste reflète la diversité chronologique, matérielle et thématique des fonds des Archives nationales. En septembre 2023, le dépouillement des bulletins de vote déterminera, parmi ces prestigieux documents, ceux qui auront le plus vivement attisé la curiosité des visiteurs.

Je vote :



GIROPHARES, une nouvelle plate-forme pour les projets collaboratifs de transcription et d'indexation

par Romain Le Gendre, Minutier central des notaires de Paris

À VOUS DE JOUER

Cinq premiers projets collaboratifs sont disponibles sur Girophares. Ils couvrent des thématiques et des périodes historiques variées. Vous trouverez forcément votre bonheur !





ECCLÉSIASTIQUES CATHOLIQUES DE LA TROISIÈME RÉPUBLIQUE
80 000 fiches de 1881 à 1905



« VOUS ÊTES PRIÉS D'ASSISTER AU CONVOI ET ENTERREMENT... »
8 000 placards de décès parisiens d'Ancien Régime



DANS LE SECRET DU CONSEIL DU ROI LOUIS XV
Transcription des analyses des arrêts du Conseil du roi



ÉMIGRÉS DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
100 000 fiches portant sur des émigrés de la Révolution française



DANS LES ARCHIVES DE LA COUR DE CASS'
Poursuites devant la chambre criminelle (1871-1910)



girophares.
archives-nationales.
culture.gouv.fr

© Archives nationales de France

« L'union fait la force », voici la devise que pourrait se donner la future plate-forme GIROPHARES. Les Archives nationales conservent plusieurs milliards de pages et quelques millions ont été numérisées et mises en ligne. Mais comment retrouver rapidement un document s'il n'a pas été précisément indexé ? Telle est l'ambition de la plate-forme récemment ouverte au public : participer à l'amélioration de la description des fonds conservés par les Archives nationales.

Jusqu'ici, les projets participatifs mis en œuvre nécessitaient, de la part des contributeurs, de jongler entre la visionneuse de la salle des inventaires virtuelle et un outil de type tableur. Une fois ce dernier complété, il fallait le transmettre manuellement aux archivistes. Avec GIROPHARES, un outil unique permet de prendre connaissance des projets collaboratifs proposés, de visionner les images et de les indexer ou de les transcrire, selon un formulaire préalablement paramétré par les archivistes. Les indexations ainsi recueillies enrichiront la salle des inventaires virtuelle.

Vous aussi, rejoignez la communauté et participez à une meilleure connaissance et une plus grande accessibilité des ressources des Archives nationales ! Chacun peut contribuer, même modestement. Il ne faut pas nécessairement avoir fait des études d'histoire ou être spécialiste de tel ou tel domaine : chaque fonds d'archives proposé fait l'objet d'une présentation et une fiche d'aide explique comment indexer ou transcrire les documents, explicite les abréviations rencontrées ou oriente vers d'autres ressources en ligne.

En cas de besoin, la communauté est là : la plate-forme offre en effet un espace de discussion entre contributeurs et avec les archivistes. Vous pouvez ainsi partager vos trouvailles, poser des questions sur la signification de telle ou telle abréviation, demander de l'aide pour l'identification d'un lieu, etc. Et, parce que les échanges humains ont aussi leur importance, il n'est pas exclu d'organiser des réunions ou des visites des Archives nationales pour les plus passionnés !

L'objectif est d'apprendre, et même de se surprendre, en découvrant un fragment de vie au détour d'un document, tout en participant à affiner

la description des archives, au bénéfice de la communauté. Alors, rendez-vous à l'adresse <https://girophares.archives-nationales.culture.gouv.fr> pour contribuer aux premiers projets proposés et... découvrir la signification de l'acronyme GIROPHARES !



Le fichier des ecclésiastiques de la Troisième République (F/19/6544 à 6697). © Archives nationales de France

EXPÉRIENCES ET INNOVATIONS

NATURE DES FONDS À DOS DE GIRAFE, Installation de Johnny Lebigot

par Anne Rousseau, département de l'Action culturelle et éducative



© Pierre Grosbois

Les Archives nationales accueillent, à l'hôtel de Soubise, l'installation *Nature des fonds à dos de girafe* du plasticien Johnny Lebigot. Retour sur sa démarche et le dialogue entre son œuvre et les lieux.

Archives nationales : Pouvez-vous nous dire où s'enracine votre démarche d'artiste ?

Johnny Lebigot : Dans le bocage de mon enfance, les rêveries qui me portaient vers la mer à quelques kilomètres, dans la baie du Mont Saint-Michel.

A.N. : Comment concevez-vous vos œuvres ?

J. L. : J'accumule des quantités de matières naturelles, que je classe, trie, prépare en vue de créations à venir, très vite des inventaires se déclinent. Ensuite je crée mes œuvres dans le contexte où elles viennent prendre place et cheminer. Je n'utilise pas de colle pour ne pas forcer le naturel et qu'il puisse continuer à évoluer, même dans la mort.

A.N. : Quel est le lien entre le dehors où vous puisez vos matériaux, et le dedans, où elles sont présentées au visiteur ?

J. L. : J'essaie de faire en sorte qu'on ressente le dehors au-dedans, en travaillant la matière au plus près de ses caractéristiques, en faisant disparaître le plus possible le geste qui va constituer l'œuvre. Je ne vais pas tenter d'esthétiser, mais plutôt de relever, d'accentuer des particularités.

Les pièces assemblées vont garder la mémoire d'un état préalable.

A.N. : Quelle résonance vos œuvres et les archives peuvent-elles avoir entre elles ?

J. L. : J'archive des matières et des matériaux qui constituent mon fonds à partir duquel je vais élaborer mes œuvres. Pour chaque projet, je leur donne un angle de lecture particulier. La question du temps est primordiale, je travaille à partir d'éléments naturels qui sont morts, mais qui ne sont pas pour autant figés, avec lesquels j'essaie de penser et de vivre le présent. À l'instar des Archives où ne sont pas conservées que des choses nobles, j'aime qu'un élément a priori insignifiant puisse avoir un intérêt, qu'il faille s'y arrêter de plus près pour s'en rendre compte. C'est parce qu'ils se retrouvent reliés entre eux que les matériaux, comme les documents en archives, prennent toute leur valeur. Quand on travaille avec les éléments de la nature, il faut aimer les circonvolutions, aimer s'y perdre. Accepter d'être dépassé par les possibles, la profusion, la richesse, la diversité. J'aime bien la question de la discrétion, j'aimerais que, lorsque le regard se pose sur l'œuvre, l'artiste disparaisse, que l'on se dise « oh quelle belle fleur ! » La question du choix, de la sélection, du tri, des jonctions est comme pour les archivistes, au cœur de ma création.

A.N. : Qu'est-ce qui vous a intéressé dans la construction d'une installation aux Archives nationales ?

J. L. : De plonger dans les fonds, notamment ceux des expéditions, des herbiers, des fonds qui sont reliés, comme mon travail, à la nature, de chercher des points de rencontre, de cheminer avec la girafe que Geoffroy Saint-Hilaire ramène en bateau d'Égypte, de rencontrer Bigot avec lequel s'entretient Bougainville. Par ailleurs, j'aime questionner les lieux, relier les gestes qui les ont construits d'une décennie ou d'un siècle, à l'autre. Relier la monumentalité de l'escalier d'honneur du XIX^e siècle à la préciosité des pièces du XVIII^e siècle. Ce qui m'a fasciné aussi aux Archives c'est la part d'ombre, la face cachée, le travail de fourmi, le soin que ces archives demandent, le temps et l'humilité. C'est abyssal et je trouve ça réjouissant d'être ainsi confronté à la vanité qui est au cœur de mes travaux.

A.N. : Comment vos œuvres et les archives vont-elles dialoguer ?

J. L. : Je vais notamment travailler à partir des boîtes d'archives, les utiliser comme je pourrais utiliser les vitrines des cabinets de curiosités. Les girafes, les gazelles et pieds d'éléphant gagneront les pièces et accueilleront notamment des nefs qui ne seront pas sans faire penser aux embarcations de Bougainville et autres explorateurs. J'irai questionner les herbiers, je ferai des échos aux grandes pages des livres, je travaillerai en volumes. Des créatures revenues de voyages, tout comme Zarafa, offerte par le gouverneur d'Égypte Méhémet Ali au roi Charles X en 1827, prendront place dans l'hôtel de Soubise et à la bibliothèque.

Installation du 3 juin
au 18 septembre
Activation pour le festival
des Traversées du Marais
les 2 et 3 septembre

Archives nationales
Site de Paris - Hôtel de
Soubise
Entrée gratuite
Fermé le mardi



À L'ŒUVRE POUR LES MUSÉOBANQUES AU SÉNÉGAL !

par Clothilde Roullier, département de l'Éducation, de la Culture et des Affaires sociales

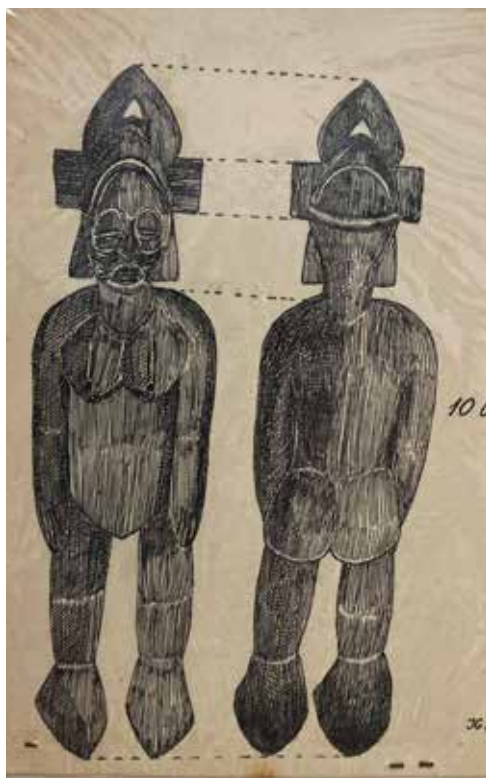


Photo - voir fiche précédente

INSTITUT FRANÇAIS D'AFRIQUE NOIRE
ETHNOGRAPHIE N° 516. H. 213

ORIGINE
Territoire : CÔTE D'IVOIRE Cercle : KORHOGO
Subdivision : PERKREHOUNOU Canton : PERKREHOUNOU
Village : " Langue : SÉNOUFO
Gr. ethnique : SÉNOUFO Tribu : "

NOM
Français : TORTUE (TOTÉMIQUE?)
Langue vernaculaire : "

DESCRIPTION
Matière : bois
Morphologie : Bois de campane, arête, arête d'équilibre
Décor : cordons, la tête porte un diadème de la corne, la queue est faite de branches courbées
Fabrication : sculpture
Dimensions : 44 x 13 cm
Etat : bon

REMARQUES COMPLÉMENTAIRES
Usage : est animal sacré, parait-il, sous sa justification totemique au pays sénoufo

Collecteur : CENTRAU ABIDJAN Date : 1954

MUSÉE
Entrée : " comme : "



Fiches d'inventaire du musée Théodore-Monod, archives du musée © Archives nationales de France

Depuis 2022, les Archives nationales participent à un projet de recherche intitulé « Archiver les récits d'objets », soutenu par la Comue Université Paris Lumières, le CNRS et l'École universitaire de recherche Artec. Ce projet est né d'une collaboration entre le laboratoire Arts des images et art contemporain [AIAC] de l'université Paris 8 et l'association Maisons de la Sagesse-Traduire, présidée par Barbara Cassin, dont le but est de créer des espaces d'échanges autour de la traduction et de la transmission des cultures.

Le travail collectif s'articule autour du principe des muséobanques, inspiré des banques culturelles africaines, qui consiste à mettre en relation des objets, leur « biographie » et les personnes qui en sont dépositaires. La valeur du « bien » culturel sert de garantie à un prêt personnel, consenti par les Maisons de la sagesse-Traduire, pour développer une activité économique. Les banques culturelles africaines trouvent leur origine dans une

volonté de préserver le patrimoine local et d'éviter la spéculation autour du commerce des objets traditionnels, en proposant une alternative aux propriétaires de ces objets. La collecte des artefacts, leur documentation et les récits afférents recoupent des problématiques communes aux archivistes et aux chercheurs en art contemporain. Se posent ainsi des questions relatives à l'objet et à son contexte, à sa valeur, aux pratiques de conservation et d'exposition, ainsi qu'aux dispositifs de médiation.

Le programme « Archiver les récits d'objets » a pour objectif d'étudier les modalités d'enregistrement, d'archivage, mais aussi d'exposition des objets et des récits issus des muséobanques. Il s'agit de réfléchir au cadre d'énonciation de ces récits de vie et à leur restitution, afin de proposer une réflexion théorique et pratique pour la mise en œuvre de ces musées d'un genre nouveau. En effet, ces derniers sont encore à l'état de projet en France et au Sénégal. Aussi, est-ce à partir d'un musée plus traditionnel, le musée Théodore-Monod de Dakar, que le travail a commencé, à titre expérimental, en octobre 2022.

Sous la forme d'un atelier laboratoire, chercheurs en histoire de l'art et en art contemporain, étudiants en muséologie, en scénographie et en arts plastiques, aussi bien à l'université Paris 8 qu'au Sénégal (des universités Cheikh Anta Diop de Dakar et Gaston Berger de Saint-Louis), ont travaillé en compagnie d'une archiviste des Archives nationales pour mieux comprendre l'histoire d'un objet de musée, au travers des traces laissées dans les archives. L'exploration se poursuivra en octobre 2023 avec l'accueil d'un atelier sur le site de Pierrefitte-sur-Seine. L'équipe partira à la recherche de sources complémentaires pour alimenter la biographie des objets de musée et envisagera les modalités d'archivage et d'exposition des objets à venir dans les muséobanques.

RÉSEAUX ET PARTENAIRES

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE, UN ENJEU PARTENARIAL ET TERRITORIAL

par Gabrielle Grosclaude, département de l'Action culturelle et éducative



Visite du site et des deux expositions en cours. © Archives nationales de France

Le 14 avril dernier s'est tenue la réunion des acteurs de l'éducation artistique et culturelle de Seine-Saint-Denis sur le site de Pierrefitte-sur-Seine.

L'éducation artistique et culturelle [EAC] fait l'objet d'une politique transversale menée conjointement par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale. Le parcours EAC de l'élève jusqu'à 18 ans est conçu comme un fort vecteur de démocratisation culturelle. Il doit permettre d'agir sur la motivation scolaire, de réduire les inégalités sociales, géographiques et économiques, de favoriser l'émancipation individuelle et la créativité.

Cette journée a été l'occasion pour le service éducatif de présenter la politique d'EAC et les projets menés, depuis l'ouverture du site de Pierrefitte-sur-Seine, en 2013, en rapport avec la programmation culturelle. Les activités pédagogiques proposées dans ce contexte associent la découverte des deux sites, de documents d'archives, une pratique artistique et l'acquisition de connaissances, en concertation avec les acteurs de terrain : enseignants, artistes et institutions culturelles. Les professeurs-relais des trois sites d'Archives du département ont fait découvrir les ressources pédagogiques et leur travail en réseau.

Enfin, les acteurs de deux projets menés avec le lycée Paul-Éluard, « Faire papoter les bobines »¹ et « Freedom »², ont croisé leurs points de vue sur l'appropriation par les élèves des parcours EAC. En fin de matinée, tous ont eu le privilège d'entendre l'artiste lyrique Marion Gornard entonner un mémorable « Amazing Grace », comme une invitation aux restitutions de fin d'année dans l'auditorium.

¹ Projet archives et cinéma valorisant des archives audio-visuelles de la Cinémathèque de l'Agriculture, en partenariat avec les Films de l'Arpenteur.

² Projet archives et chant choral sur la traite, l'esclavage et les abolitions, en partenariat avec la chorale de gospel Dyony's/voix de Saint-Denis.

³ www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/archives-histoire-citoyennete-a5-web_cle4df141.pdf

Mettre en œuvre le parcours EAC de l'élève en concertation avec l'Éducation nationale

Près de 120 professeurs référents-culture des collèges et lycées du département ont été accueillis le 14 avril, dans le cadre d'une journée de formation organisée à l'initiative de la délégation académique à l'action culturelle [DAAC] du rectorat de Créteil. Chargés d'accompagner les chefs d'établissement et l'ensemble de la communauté éducative dans la mise en œuvre du parcours EAC de l'élève, ces enseignants ont rencontré des partenaires de l'Éducation nationale pour échanger sur les moyens de créer les conditions d'une meilleure coopération à l'échelle territoriale et de promouvoir une éducation à l'art et par l'art de qualité. Des représentants du théâtre Gérard-Philipe, du Salon du livre et de la presse jeunesse, du Conseil départemental, de la direction des affaires culturelles d'Île-de-France et de la direction des services départementaux de l'Éducation nationale de Seine-Saint-Denis, ont pu répondre aux nombreuses questions des enseignants sur l'utilisation de la part collective du « Pass Culture », dont les classes de 6^e à la terminale bénéficieront à compter du 1^{er} septembre, et sur la mise en cohérence des actions, dispositifs et programmes EAC, de l'école au lycée.

Pascal Jezequel, conseiller à la DAAC

Un projet en réseau

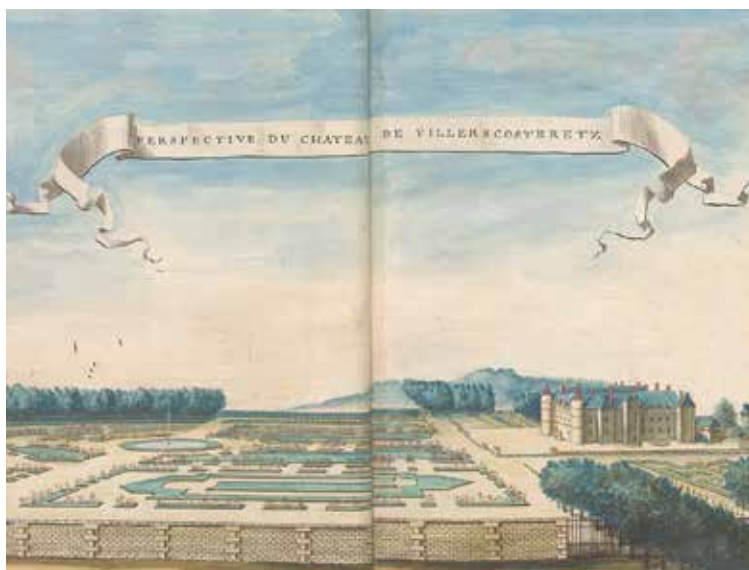
le Parcours Archives Histoire Citoyenneté [PAHC]

Depuis 2013, les Archives départementales, diplomatiques et nationales proposent un PAHC aux collégiens de Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Plan éducatif départemental : trois thèmes annuels, trois demi-journées, trois ateliers complémentaires. Par la diversité des archives présentées, ils donnent à comprendre autrement le territoire. Ils offrent aussi une entrée pertinente pour lire l'histoire mondiale de la France³.

Les trois professeurs-relais « Archives » de la DAAC en Seine-Saint-Denis

L'ORDONNANCE DE VILLERS-COTTERÊTS AU SERVICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

par Roseline Claerr, Commission des ordonnances des rois de France



Plan de la forêt de Retz (1743) avec une vue inédite du château de Villers-Cotterêts, où aurait été signée l'ordonnance éponyme, R/4/761.
© Archives nationales de France

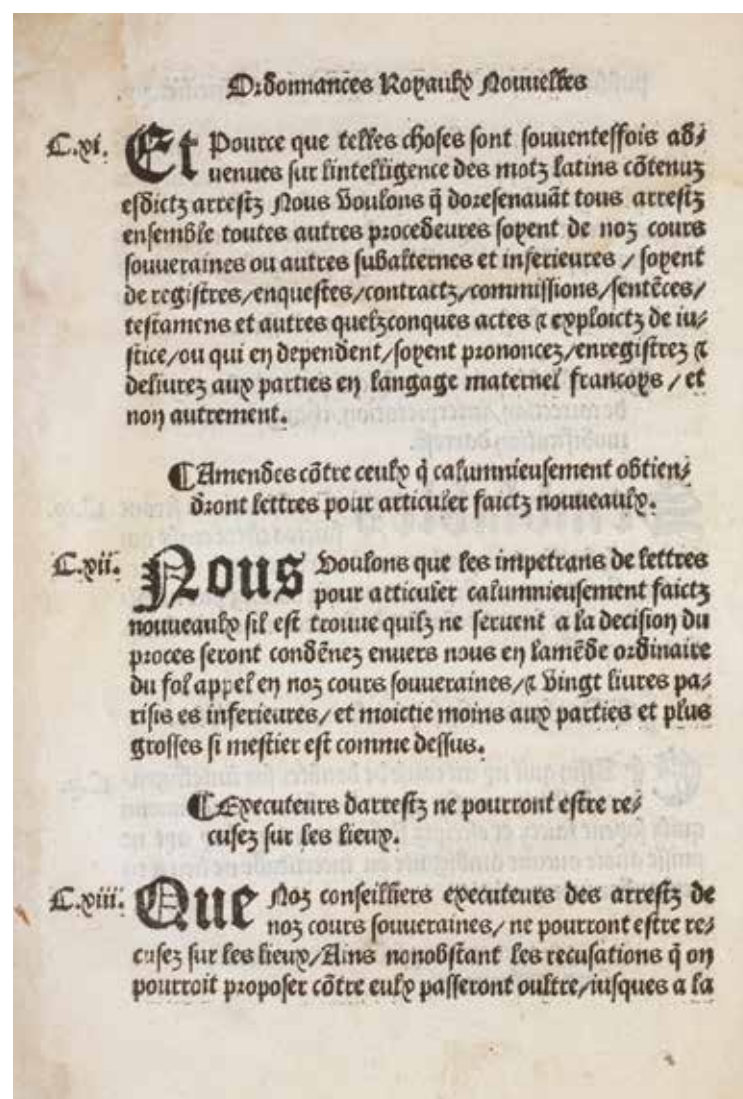
Les Archives nationales prêtent à la Cité internationale de la langue française, à l'occasion de sa prochaine inauguration au château de Villers-Cotterêts, son exemplaire imprimé (AE II 1785) de l'ordonnance de Villers-Cotterêts¹.

Lorsqu'on évoque l'ordonnance de Villers-Cotterêts, on a souvent tendance à la réduire à ses seuls articles 110 et 111, qui consacrent l'usage du français dans tous les actes administratifs et judiciaires, au détriment du latin et, dans une moindre mesure, des langues régionales (occitan, provençal, etc.). Or cette « ordonnance sur la réformation de la justice » – également qualifiée de « Guillelmine » en référence au chancelier Guillaume Poyet, auquel a été attribuée la paternité de ce texte majeur –, signée par François 1^{er} à Villers-Cotterêts, en août 1539, est bien plus que cela. En effet, ses 192 articles font d'elle une ordonnance « totale », en organisant bien des aspects de la vie quotidienne des sujets du roi de France : non seulement elle généralise l'usage du français dans les actes officiels, mais elle ordonne également l'enregistrement, dans les paroisses, des baptêmes, mariages et sépultures, crée l'insinuation judiciaire, c'est-à-dire l'enregistrement auprès des juridictions ordinaires des actes notariés de donation entre vifs (notamment les contrats de mariage et les testaments), réforme la procédure, délimite les compétences respectives de la justice civile et de la justice ecclésiastique, et généralise les relevés de prix sur les marchés, appelés mercuriales.

S'il ne subsiste plus que deux expéditions originales de cet édit perpétuel et irrévocable, l'une conservée aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (B 3315) et l'autre aux Archives départementales de l'Isère (B 3189), ainsi que quelques copies manuscrites telles que l'enregistrement au Parlement de Paris

le 6 septembre 1539 (Archives nationales, X^{1A} 1543), l'ordonnance a en revanche bénéficié d'une diffusion imprimée immédiate et massive, qui en fait un incontestable succès éditorial dans l'histoire de l'imprimerie en France.

L'ordonnance de Villers-Cotterêts est entrée dès la Renaissance dans la mémoire collective des Français. Outre qu'elle signe l'acte de naissance de l'état civil, cette ordonnance, œuvre d'un roi, a inspiré l'article 2 de la Constitution de la V^e République : « La langue de la République est le français », ainsi que l'article premier de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon : « La langue française est la langue des services publics ». Un bel exemple, s'il en est, de continuité entre les lois de l'ancienne France et celles qui régissent aujourd'hui notre société.



Exemplaire imprimé de l'ordonnance de Villers-Cotterêts, folio 20v^o, AE/II/1785.
© Archives nationales de France

¹ Cet ouvrage, imprimé pour le libraire parisien Galliot du Pré en vertu d'un privilège du 28 août 1539, présente quelques annotations manuscrites, qui semblent être pour la plupart des essais de plume.

HORS LES MURS

LES ARTS MÉNAGERS AU MUCEM

par Marie-Ève Bouillon, direction des Fonds, Marie-Charlotte Calafat et Enguerrand Lascols, Mucem



Machine à laver, *Nec plus ultra*, Flora (marque), 1910-1920. © Mucem, Marseille

Du 6 juillet au 8 octobre 2023, une réadaptation de l'exposition Au Salon des arts ménagers. Plateau volant, motolaveur, purée minute, 1923-1983, organisée aux Archives nationales en 2022, sera présentée au Mucem à Marseille. L'exposition prendra place dans un espace de 320 m² du bâtiment Georges-Henri Rivière au cœur du fort Saint-Jean. Elle s'inscrit dans le cadre de la programmation des Rencontres de la photographie d'Arles et du Grand Arles Express.

Le Salon des arts ménagers traduit un désir de changement. Créé en 1923 à l'initiative de Jules-Louis Breton, dirigeant l'Office national des recherches scientifiques et industrielles et des inventions [ONRSII], devenu CNRS en 1939, le Salon est placé sous la tutelle de la Recherche et de l'Éducation nationale. Pendant soixante ans, il accueille des millions de curieux venus découvrir les nouveautés en termes d'habitat, d'organisation et de confort du foyer. De nouveaux équipements domestiques remplacent massivement les objets traditionnels transmis par héritage, telles la vieille horloge, la crémaillère ou la fontaine de propreté. Cette transformation accompagne l'émergence de nouveaux réseaux de distribution d'électricité, de gaz et d'eau, qui connectent le foyer au monde extérieur.

Jusqu'en 1983, le Salon demeure un rendez-vous annuel incontournable : appareils, ustensiles, publicités, enseignes et logos créent un univers de fantasme et d'utopie où la modernité esthétique fait écho à la modernité domestique. Progressivement, le Salon, à travers le spectacle des stands, des concours et des conférences, accompagne l'émergence d'une société de consommation : il oriente les habitudes et pratiques domestiques, mais fige aussi des stéréotypes de genre, dans les rôles attribués aux femmes au sein du foyer.

Cent ans après la première édition du Salon, le parcours de cette exposition se déroule en cinq grandes sections qui s'organisent comme autant de stands autour d'une allée centrale, adoptant un circuit qui pourrait s'apparenter à une déambulation au Salon des arts ménagers. Elle présente des photographies originales et des documents, cent quinze documents originaux et reproductions, issus du fonds du Commissariat général du Salon des arts ménagers conservé aux Archives nationales. Ces tirages dialoguent avec plus de cinquante objets traditionnels d'un monde révolu, sortis pour l'occasion des réserves du Mucem, notamment ceux exposés au Salon par son ancêtre, le musée national des Arts et Traditions populaires, entre 1951 et 1959. Le décalage entre modernité et tradition est ainsi rejoué pour illustrer une époque où les intérieurs domestiques se transforment face à ce qui est présenté comme le « progrès ».

Les objets traditionnels présentés, curieux du fait de leurs usages devenus obsolètes, peuvent être perçus comme une source d'inspiration dans une société qui s'interroge sur ses modes de consommation. Ils constituent également un répertoire de formes et de fonctions pour les créateurs et designers d'aujourd'hui et de demain. Loin d'un monde standardisé et uniformisé, ils surprennent par leur richesse et leur diversité.

Pour en savoir plus :

www.mucem.org/programme/exposition-et-temps-forts/au-salon-des-arts-menagers-1923-1983



Anonymous, Le 4^e Salon des arts ménagers, 1927, autochrome, © Archives nationales de France

L'IMPRIMERIE NATIONALE À L'HÔTEL DE ROHAN, UNE MÉMOIRE À RÉVÉLER

par François Bouquet, département de l'Action culturelle et éducative



Façade sur jardin de l'hôtel de Rohan et constructions réalisées par l'imprimerie nationale : le magasin des papiers au centre est encadré par des ateliers (vers 1900). © Bibliothèque de l'imprimerie nationale



Atelier de composition manuelle, probablement situé à l'ancien étage de l'actuel dépôt Guerre (vers 1900). © Bibliothèque de l'imprimerie nationale

Lorsque l'architecte Pierre Alexis Delamair entreprend, au début du XVIII^e siècle, l'aménagement de la résidence des Soubise et la construction d'un second hôtel pour leur fils cadet, il confère au domaine familial son unité. La création des dépôts Louis-Philippe, achevés en 1848, en rompant le dialogue des façades sœurs de part et d'autre du grand jardin, marque la fin de cette harmonie mise à mal en réalité dès 1808. L'union si naturelle au sein du quadrilatère des hôtels de Soubise et de Rohan a en effet été rompue pendant plus d'un siècle alors que le premier était affecté aux Archives impériales et le second à l'Imprimerie impériale. De cette occupation de l'hôtel de Rohan jusqu'en 1926, peu de traces subsistent et les recherches récentes confirment que ce passé industriel a été méthodiquement effacé des lieux.

En 1809, l'imprimerie impériale cède à la Banque de France l'hôtel de Penthièvre où elle était installée depuis l'an III et transfère l'intégralité de ses activités à l'hôtel de Rohan. Héritière de l'imprimerie royale établie au Louvre en 1640, elle est chargée de l'impression des textes officiels, fonction qu'elle conserve au gré des changements de régime, prenant tour à tour le nom d'imprimerie royale, impériale ou nationale. Dans l'ancien hôtel particulier des cardinaux, ses communs et ses écuries sont donc rassemblés aussi bien ses divers ateliers, ses presses, ses réserves et magasins de papier que sa fonderie et sa forge. Ces dernières ne manquaient pas d'inquiéter les directeurs successifs des Archives voisines qui, face aux importants risques d'incendie, n'étaient guère rassurés par le mur de séparation érigé en travers des anciens jardins rapidement recouverts de nouvelles constructions par l'imprimerie.

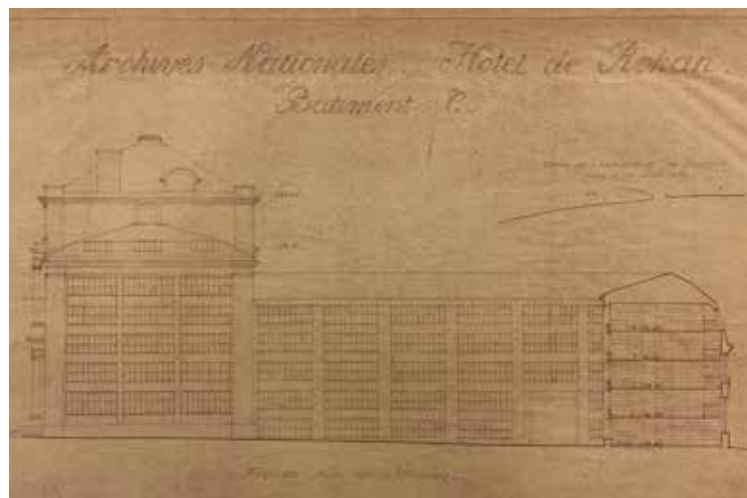
Le besoin d'espaces de travail aboutit en effet à une densification très importante et rapide de l'occupation du terrain de l'hôtel de Rohan et à une optimisation de l'existant. Dans le corps de logis de l'hôtel lui-même, d'importants aménagements sont réalisés pour adapter les espaces à leurs nouvelles fonctions : le rez-de-chaussée, qui avait accueilli la bibliothèque des cardinaux tout au long du XVIII^e siècle, perd ses décors, tout comme une grande partie des salons de l'étage, et l'emmarchement de l'escalier d'honneur est démoli pour créer un escalier de plus petite taille. Du décor commandé par le deuxième cardinal de Rohan au milieu du XVIII^e siècle n'est réellement conservé que le précieux cabinet des Singes peint par Christophe Huet.

On imagine aujourd'hui avec peine l'effervescence qui régnait assurément au sein de l'ancien palais cardinal, aussi peu adapté à l'intense activité de l'imprimerie nationale que l'était l'hôtel de Soubise pour les Archives nationales avant la construction des dépôts. Plus grand atelier typographique d'Europe à la Révolution, l'imprimerie démontre tout au long du XIX^e siècle une puissance de production incomparable, tant par l'impressionnant nombre d'employés entassés dans ses ateliers (1300 ouvriers et ouvrières vers 1900), que par l'originalité de son matériel. Des presses de l'imprimerie sortent les parutions officielles mais aussi des ouvrages au service du pouvoir – telle que la fameuse *Description d'Égypte* – ou d'érudition dont témoigne la collection orientale et ses éditions bilingues de textes persans et sanscrits. Le curieux cabinet des poinçons, installé dans l'ancien salon de Compagnie au premier étage de l'hôtel de Rohan, témoigne de la richesse de ces ressources typographiques : derrière de sobres portes mentionnant des langues aussi diverses que l'arabe, l'égyptien, le chinois ou le tamoul sont conservés les poinçons utilisés pour la confection d'une collection de caractères sans pareille.

SUITE



Cour longue, nom donné à la portion occupée par l'Imprimerie nationale de l'ancienne ruelle de la Roche après fermeture du porche sur la rue Vieille-du-Temple (vers 1900). © Bibliothèque de l'Imprimerie nationale



Dessin par Robert Danis de la nouvelle façade des anciens ateliers aménagés en magasins d'archives, actuel dépôt Guerre (1933). © Archives nationales de France.

Cependant, à la fin du ^{xix}^e siècle, l'état vétuste des bâtiments inquiète les autorités, si bien que, dès 1902, sont lancés rue de la Convention les travaux de construction de nouveaux locaux, investis par l'Imprimerie nationale, en 1926. Charles-Victor Langlois, qui dirige les Archives nationales voisines, obtient alors avec habileté leur extension grâce à la réunion des hôtels de Soubise et de Rohan. Dès lors, un plan décennal de restauration de l'hôtel de Rohan est confié à Robert Danis. Architecte en chef des Monuments historiques, ce dernier redonne une cohérence au quadrilatère en démolissant les constructions de l'Imprimerie nationale tout en aménageant magasins et espaces de travail dans les bâtiments du palais cardinal dont il s'efforce de restituer les dispositions originales.

Que reste-t-il alors du passé ouvrier de l'hôtel de Rohan à son inauguration en 1938 ? Il était communément admis aux Archives nationales que l'aspect industriel des fenêtres en bandeau à verres armés des dépôts dits Guerre et Affaires étrangères constituaient le dernier marqueur d'un siècle principalement décrit comme celui du vandalisme. Toutefois, les études historiques qui précèdent actuellement le chantier de réaménagement de ces magasins ont révélé que ces façades avaient en réalité été dessinées par Robert Danis. Du temps de l'Imprimerie nationale, les ateliers installés là, dans les anciennes écuries de l'hôtel, présentaient des problèmes de stabilité en raison du poids du matériel et des trépidations des machines. Par peur d'un effondrement, le bâtiment était complètement étayé depuis 1899 et ce n'est qu'entre 1932 et 1935 que la façade des communs sur la cour d'honneur est restaurée et que la seconde au revers est reconstruite afin d'abriter le magasin qui prendra le nom de dépôt Guerre.

Considérée à l'aune des destructions faites durant son installation à l'hôtel de Rohan comme un souvenir douloureux dont les stigmates ont été effacés par les travaux de Danis, l'Imprimerie nationale a connu au sein du quadrilatère des Archives une véritable *damnatio memoriae*. Aujourd'hui, nulle trace de ce siècle ouvrier et palpitant qui constitue l'âge d'or d'une institution singulière dont le souvenir se révélera au public, grâce aux archives, à la réouverture de l'hôtel qui l'a abritée.



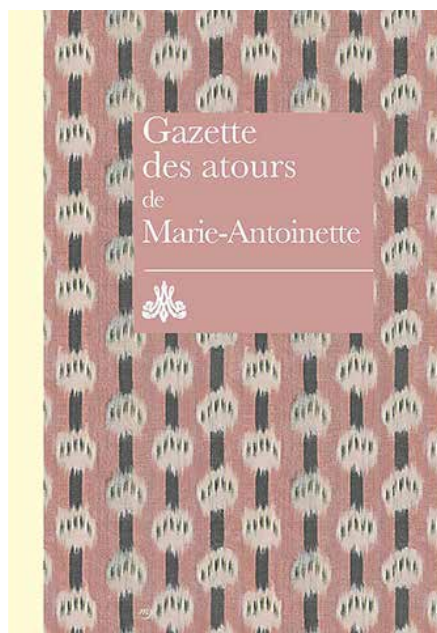
Cabinet des poinçons (début du ^{xx}^e siècle). © Archives nationales de France

À LIRE EN ACCOMPAGNEMENT DE L'EXPOSITION

par Isabelle Aristide-Hastir, département des archives privées



Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution
La famille royale aux Tuileries (1789-1792)
Catalogue de l'exposition
Paris, Gallimard/Archives nationales,
2023, 192 pages



Gazette des atours de Marie-Antoinette
Réédition
Paris, Flammarion,
88 pages

Pour prolonger l'exposition *Louis XVI, Marie-Antoinette et la Révolution, 1789-1792*, découvrez le beau livre publié aux éditions Gallimard. Un véritable livre d'histoire pour se plonger dans la période tumultueuse et méconnue des trois ans qui séparent la prise de la Bastille de l'effondrement de la monarchie, et découvrir le quotidien de la famille royale assignée à résidence à Paris, au palais des Tuileries, entre 1789 et 1792. Abondamment illustré de reproductions de documents d'archives, plans, gravures, œuvres d'art, objets et pièces de mobilier des Tuileries, l'ouvrage associe les contributions des commissaires de l'exposition Isabelle Aristide-Hastir (*La correspondance secrète de Marie-Antoinette et du comte de Fersen révélée par le projet REX*), Jean-Christian Petitfils (*La scène parisienne et la chute de la monarchie*) et Emmanuel de Waresquiel (*De Versailles aux Tuileries : les chemins de la Révolution*) avec celles d'historiens réputés : Philippe Mansel (*Un château de contradictions : la vie aux Tuileries entre 1789 et 1792*), et Lucien Bély (*La scène internationale et la diplomatie secrète*).

La correspondance secrète de Marie-Antoinette et du comte de Fersen, présentée dans l'exposition, a été éditée en 2021 chez Michel Lafon par Isabelle Aristide-Hastir. En plus de découvrir l'intégralité du contenu cette correspondance, y compris les passages masqués (essentiellement amoureux), avec les images associées, le lecteur pourra y trouver l'explication des techniques qui ont permis de révéler les lignes d'écriture caviardées (projet REX) et de se plonger dans le contexte intime, politique et international du quotidien de la reine et de son « ami » Fersen.

Enfin, à l'occasion de cette exposition, les Archives nationales rééditent la *Gazette des atours de Marie-Antoinette*. Cet ouvrage exceptionnel présente le fac-similé d'un registre daté de 1782 ayant appartenu à Madame d'Ossun, dame d'atours de Marie-Antoinette, où sont fixés des morceaux d'étoffes accompagnés de brèves mentions manuscrites. Il est accompagné de notes de Madame d'Ossun ainsi que d'un texte d'Ariane James-Sarazin, directrice adjointe du musée de l'Armée et ancienne responsable du département de l'Action culturelle et éducative des Archives nationales et de Régis Lapasin, responsable du service des expositions aux Archives nationales.

INFORMATIONS PRATIQUES



ARCHIVES NATIONALES

• **Pierrefitte-sur-Seine**
59, rue Guynemer 90001
93383 Pierrefitte-sur-Seine Cedex

• **Paris**
60, rue des Francs-Bourgeois
75003 Paris

Directeur de la publication
Bruno Ricard

Comité de rédaction
Bruno Ricard, Claire Béchu, Ghislain Brunel, Gérard Gauguier, Gabrielle Grosclaude, Béatrice Hérol, Françoise Lemaire, Sabine Meuleau, Léa Pinard, Emmanuel Rousseau

Crédits photographiques
• Archives nationales de France
• Farida Brechemier

• Bibliothèque de l'Imprimerie nationale
• Khady Demba
• Pierre Grosbois
• Invisi
• La Haye, Koninklijke bibliotheek
• Johnny Lebigot

Réalisation graphique et secrétaire de la publication
Léa Pinard

Imprimerie Perigraphic
45, avenue Pierre Brossolette
92120 Montrouge

Visuel de couverture
Extrait du rouleau d'interrogatoire des templiers à Paris ; 10^e membrane, où sont enregistrés les aveux du grand maître de l'ordre Jacques de Molay, J//413/A, n° 18.
© Archives nationales de France/
William Simeonin et Marc Paturange

ISSN 2108-2421 / Dépôt légal à parution